

Agrégation



La Bourgeoisie de Miège existe depuis de nombreux siècles. La maison bourgeoise a été construite en 1717 puis détruite par un incendie et reconstruite en 1857. Rénovée en 1954, elle continue de dominer le village.

Elle dispose d'un Conseil bourgeoisial de cinq membres : un président, un vice-président et trois conseillers

A l'occasion du 200^{ème} anniversaire de l'entrée du Valais dans la confédération, la Bourgeoisie de Miège propose une offre spéciale d'achat de la bourgeoisie, valable jusqu'au 31 décembre 2015.

TARIFS SPÉCIAUX D'AGRÉGATION

Candidat(e) Valaisan(ne) né(e) ou domicilié(e) à Miège depuis au moins 20 ans

y compris l'époux(se) et les enfants vivant dans le ménage commun **Fr. 2'000.-**

La demande d'agrégation doit être faite auprès de la Commune de Miège

Route de Sierre 49, CH-3972 Miège, tél. 027/456 17 33

Ou par e-mail : administration@miege.ch

Bienvenue
à tous!